

## AVIS PUBLIC



### ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

#### **DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné secrétaire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance le 10 août 2016, à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation pour démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

**5535, 3<sup>e</sup> avenue**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Rosemont-Là Petite-Patrie  
5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Fait à Montréal, ce 26 juillet 2016

---

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement